

COUCY "VERT" L'AVENIR

Le bulletin d'information de COUCY



EDITORIAL

Le printemps est de retour !

Le printemps est de retour et cela fait pas mal de temps que nous l'attendions. L'hiver, plus froid que d'habitude, n'a pas pour autant été très sec et nous avons subi, pendant de longues semaines, des périodes de pluie incessantes.

Heureusement, depuis quelques jours, le soleil a fait son grand retour. C'est donc le moment, et nous en sommes tous très heureux, de ressortir, de tondre pour la 1ère fois de l'année, de préparer ses semis et d'arranger son jardin.

Le printemps, cela peut aussi être l'occasion de prendre de bonnes résolutions : Mieux trier ses déchets et utiliser les bacs de compostage collectifs, entretenir ses abords et fleurir ses bacs extérieurs (pour ceux qui en ont adopté un) pour embellir la commune, être plus raisonnable sur les produits de traitement pour préserver la biodiversité, sortir plus souvent, à pied, dans les rues et les chemins, pour faire de belles rencontres et potentiellement ramasser les déchets jetés des voitures (nous avons encore des sacs en tissu, pour cela, si vous le souhaitez). Bref, profiter de la vie et de son environnement

Beau printemps à tous !

DANS CE NUMERO 7

La facture d'assainissement

Les Composteurs collectifs

La réservation de terrains à bâtir

De nouveaux vitraux dans l'église

La fin de la téléphonie cuivre

La route de Novy va mieux

Stop aux déchets dans la nature

4 ans de plantations

L'actualité des associations

La gestion différenciée des espaces

COMITE DE RÉDACTION :

- Directeur de la publication : David POTIER
- Rédacteurs : Brigitte GENEVOIS
- Photographies : Brigitte GENEVOIS
- Mise en page : Brigitte GENEVOIS
- David POTIER

FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT EN 2025 : ON VOUS (RE) DIT TOUT

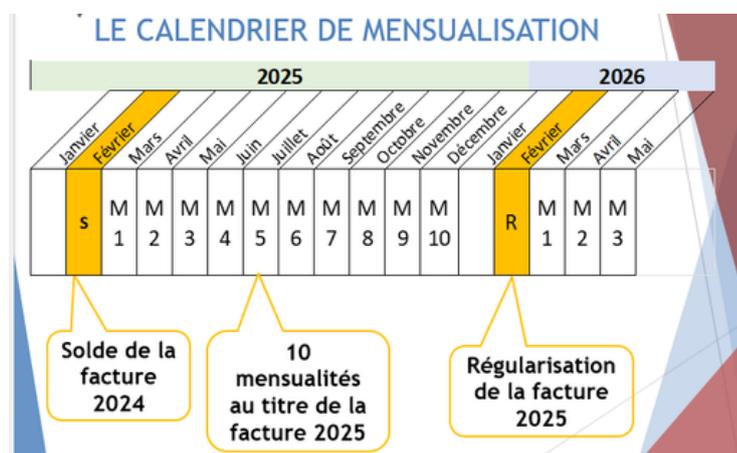
Vous avez reçu, en février, une facture d'assainissement : Il s'agit du solde de la redevance 2024 qui se fonde sur votre consommation réelle d'eau (les relevés ont été réalisés sur le dernier trimestre 2024) au tarif d'1,3 € TTC le M3.

Désormais, et après plusieurs années de minoration de la facture d'assainissement, les foyers raccordés au 1er janvier 2025 (ou raccordables pour ceux qui ont choisi de réaliser leur branchement eux-mêmes sur le domaine privé) sont facturés au vrai coût du service, soit pour cette année :

- 1 abonnement de 55 € TTC par foyer
- Le M3 d'eau consommé à 2,85 TTC

A titre d'exemple, un foyer qui consomme 100 M3 d'eau par an sera facturé environ 310 €. Bien évidemment, les foyers qui consomment plus payeront plus cher et ceux qui consomment moins payeront moins cher.

Pour mieux supporter cette charge nouvelle, la municipalité a proposé aux habitants de mensualiser le règlement. Pour ceux qui ont fait ce choix (la date limite pour se faire mensualiser était fixée au 15 février 2025), le paiement sera étalé sur 10 mois de mars à décembre. Il y aura ensuite une facture de régularisation, en fonction de la consommation réelle 2025, en février 2026.



Pour les foyers qui seront raccordés courant 2025, la redevance reste à 1,30 € TTC le M3 d'eau consommé. Ils passeront au tarif normal en 2026.

Pour les foyers qui n'ont pas souhaité bénéficier de la mensualisation, ils recevront, comme l'année dernière, une facture d'acompte en juillet 2025 et une facture de solde en février 2026.

Il est à noter que ces factures sont indépendantes de celles que les habitants reçoivent de la communauté de communes du Pays Rethelois et qui concernent l'alimentation en eau potable.

En résumé, la communauté de communes vous facture de l'eau « propre » pour votre consommation et la commune de Coucy vous facture l'assainissement de votre eau sale.

BOITE A LIVRES : AIDEZ NOUS

Nous envisageons de mettre en place une boîte à livres qui permettra à chacun de déposer des livres ou d'en emprunter, Le tout en libre service. Pour cela, nous avons besoin soit d'une vieille armoire, soit d'une bonnetière .

Si vous avez ça dans votre grenier et que vous souhaitez vous en débarrasser , prenez contact avec la mairie.

Par avance merci !



PLUS DE POSSIBILITES DE TRIER GRACE AUX COMPOSTEURS COLLECTIFS

Depuis le 1er janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique à tous, quels que soient les volumes et l'activité des producteurs. Il n'est plus permis de jeter dans la poubelle « classique » les déchets organiques.

Quel est le principal intérêt de recycler les déchets ?

- Réduire la quantité de déchets qui finissent dans les centres d'enfouissement et les usines d'incinération.
- Utiliser une quantité beaucoup plus faible d'énergie.
- Réduire les émissions de carbone.
- Diminuer la pollution de l'eau et de l'air

En collaboration avec la communauté de communes du Pays Rethélois, VALODEA et le SICOMAR, la municipalité a mis en place deux composteurs de déchets organiques composés de 3 compartiments : un pour les copeaux de bois, un pour la maturation et un dans lequel vous pourrez déposer vos déchets alimentaires.

Mais pas TOUS les déchets : Il ne faut pas y déposer de viande, de poisson, de mégots, de litière, de poussière, de cendre, de déchets de jardin et de plastique bien sûr.

Pour vous aider dans le tri des déchets alimentaires, des flyers sont disponibles à la mairie.

Un collecteur est situé à l'entrée du parc de la salle des fêtes à Coucy et l'autre à Coucy 2, rue du Général Leclerc.

Pour déposer vos déchets dans le composteur collectif, vous pouvez également obtenir gratuitement des petits collecteurs de cuisine (petite poubelle) en vous adressant à la mairie.

La Communauté de Commune du Pays rethelois propose aussi des composteurs individuels aux tarifs suivants : collecteur de 400 litres à 30 € ou de 600 litre à 35 €.



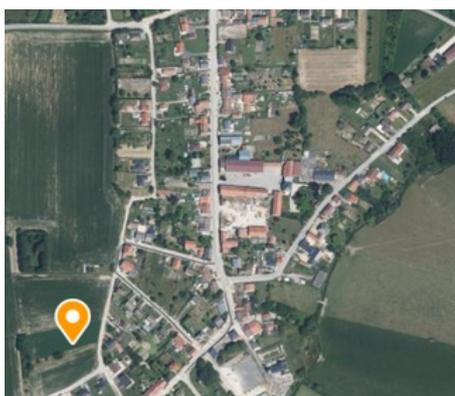
Les composteurs Collectifs à l'entrée de la salle des fêtes et rue du Général Leclerc



IL EST DESORMAIS POSSIBLE DE RESERVER UN TERRAIN A BATIR

Dans quelques semaines, les nouveaux terrains constructibles, rue des Coutures et rue du Four, seront commercialisés. La municipalité est pour le moment en attente des autorisations d'urbanisme pour aménager le site. Les 1ères constructions pourront débuter après l'été 2025.

Les personnes intéressées ont cependant déjà la possibilité de réserver des parcelles, en consultant les plans, les surfaces et les tarifs en mairie.



L'emplacement des futurs terrains constructibles

3 NOUVEAUX VITRAUX DANS L'ÉGLISE

La pose de nouveaux vitraux dans la Nef centrale de l'église se poursuit et vient de connaître une belle avancée depuis le début de l'année 2025. En effet, 2 nouveaux vitraux viennent d'être posés et un 3ème est en cours.

- Sainte Thérèse et Sainte Bernadette, réalisés par l'entreprise PEROCHE de Monthermé
- Saint Joseph (en cours) réalisé par l'entreprise PAGUET de Saint Morel

A ce jour, il ne reste donc plus qu'un vitrail absent dans la Nef, celui de Saint Georges.



Sainte Thérèse et Sainte Bernadette

LA ROUTE DE NOVY VA MIEUX !

Les derniers nids de poule de la route de Novy, disparaissent.

Comme vous avez pu le constater, malgré les travaux de remise en état de la route entre Novy-Chevrières et Coucy, il restait une zone d'une vingtaine de mètres qui comportait encore des bosses et des nids de poule. Il s'agit en fait d'un secteur dont la moitié de la route appartient à la commune de Novy et l'autre à la nôtre. Lors des travaux, il y a eu une anomalie dans l'identification des périmètres respectifs. L'erreur est en phase d'être corrigée.

Afin de préserver au maximum cette petite route de campagne, le tonnage maximum des véhicules est à nouveau limité à 3,5 tonnes.

L'ÉQUIPE DU CLUB DE L'AMITIÉ EST RECONDUITE

Jeudi 23 janvier, en présence de David POTIER, le Maire, a eu lieu l'Assemblée Générale du Club de l'Amitié de Coucy.

Le bureau après avoir présenté le bilan des activités et les comptes 2024, a été reconduit dans ses fonctions.

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Présidente : Delsuc Nadine | - Vice présidente : Connot Francine |
| - Trésorier : Vergneaux Daniel | - Trésorière adjointe : Herbay Francine |
| - Secrétaire : Barre Michèle | - Secrétaire adjoint : Delsuc Michel |

Pour 2025, en plus des activités habituelles, le bureau a présenté ses projets : repas champêtre en juin, concours de belote en novembre, repas de fin d'année en décembre..

En présence de Geneviève Bernardini, l'ex-présidente de l'association pendant plusieurs années, les 40 ans du Club ont été fêtés joyeusement. Geneviève Bernardini et Nadine Delsuc ont tenu à rappeler que le rassemblement des adhérents, tous les 15 jours, était plus qu'un simple lieu d'activités diverses.

C'est aussi un lieu d'écoute, de partage, de rire et d'amitié où il fait bon se retrouver pour rompre la solitude. C'est sous le signe de la convivialité que s'est achevé l'après-midi autour de la galette des rois et du verre de l'amitié.

Pour rappel le club de l'amitié se réunit tous les 15 jours le jeudi après-midi à la salle des fêtes de Coucy.

LE TELEPHONE EVOLUE

Le réseau téléphonique « cuivre » vit sa dernière année Orange poursuit le démontage des anciens fils cuivre qui permettaient d'avoir le téléphone et Internet. Désormais, ces services sont fournis via la fibre optique.

En conséquence, depuis le 27 janvier 2025, il n'est plus possible de souscrire un abonnement téléphonique classique et le 27 janvier 2026, le service sera définitivement fermé.

Si vous avez déjà souscrit un abonnement téléphonique ou Internet, via la fibre optique, vous n'avez rien à faire. En revanche, si vous n'avez pas encore souscrit d'abonnement Fibre, nous vous invitons à le faire rapidement, pour ne pas vous retrouver « coupé du monde » en début d'année prochaine.



Le bureau de l'association

PLANTATIONS DANS LA COMMUNE : LES EFFORTS DES BENEVOLES PAIENT

Comme vous le savez, notre commune a obtenu la deuxième fleur du label Villes et Villages Fleuris à l'automne 2024. Une cérémonie est prévue début juin pour la remise officielle de cette distinction. C'est pour la municipalité l'occasion de remercier tous les bénévoles et les élus qui œuvrent depuis plusieurs années pour embellir les espaces publics et ainsi améliorer notre cadre de vie.

C'est aussi l'occasion de faire un bilan de tous les végétaux qui ont été plantés depuis 2021 :

ANNEE 2021 :

- Plantation de près de 900 bulbes
- Début d'aménagement devant le bâtiment à Coucy 2 et plantation d'un arbre (sorbier).
- Plantation d'une haie dans la zone humide le long du cimetière plus une autre derrière l'église.
- Plantation d'arbustes à l'entrée de Coucy 2.

ANNEE 2022 :

- Création de 2 massifs rue du Four et plantation de 2 liquidambars.
- Plantation d'une vigne le long du mur du cimetière à l'entrée de la zone humide.
- Plantation d'une haie au Gué de Coucy 2.
- Plantation de 62 vivaces dans les 40 bacs en pierre.
- Plantation de 5 arbres à côté de la Salle des Fêtes (Paulownias).
- Aménagement d'un nouveau massif entre le mur du cimetière et la Salle des Fêtes.
- Aménagement de 2 massifs Petite Rue et plantation d'un arbre (1 Magnolia)



ANNEE 2023 :

- Aménagement d'un massif devant la mairie et plantation d'une haie de troènes.
- Aménagement d'un massif le long du mur du cimetière place de la salle des fêtes.
- Aménagement d'un massif dans le parc à proximité de la salle des fêtes.
- Plantation d'arbres et d'arbustes Grande Rue (dont 3 érables).

ANNEE 2024 :

- Création d'un massif le long de la prairie des chevaux à Coucy 2, plantation d'arbustes et d'un noyer.
- Fin de plantation d'arbres et d'arbustes Grande Rue et rue du Général Leclerc (dont 9 érables)

Soit au total plus de 400 vivaces et nouveaux arbustes dans les massifs et dans les bacs en pierre, ainsi que 22 arbres répartis entre les 2 sections.

Aujourd'hui nous devons entretenir ces plantations : tailler, désherber, remplacer etc... et pour cela nous allons organiser des « journées entretien » : une au mois de mars pour tailler les arbres et les arbustes, et une au mois d'avril pour nettoyer les massifs.

Nous aurons encore besoin de l'aide des bénévoles et des élus. Merci par avance pour leur engagement et leur disponibilité.

Si vous souhaitez y participer n'hésitez pas, manifestez vous auprès de la mairie, vous serez les bienvenus !



BRAVO AUX HABITANTS QUI SE MOBILISENT CONTRE LES DÉPÔTS DE SAUVAGES !

LA NATURE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Une fois n'est pas coutume, mais malgré les appels au civisme, malgré les journées de sensibilisation organisées par la commune et malgré le bon sens que devrait avoir chacun, la situation est loin de s'arranger :

Non, les fossés et les chemins ne sont pas des poubelles publiques !

Et pourtant, nous y constatons au quotidien des dépôts de poubelles ménagères, de matériaux et de débris en tout genre. Sans compter que certains habitués aux chaînes de restauration rapide n'ont sans doute pas encore bien compris que les sacs, gobelets et boîtes de hamburger ou de pizzas pouvaient tout à fait trouver leur place dans un container de recyclage (jaune).

Une personne de la commune a relevé environ 300 bouteilles en verres, cannettes de soda, briques, plastiques en tout genre dans les fossés entre Coucy et Coucy 2 !!!

Bref, la guerre contre les dépôts sauvages est loin d'être gagnée et sans parler des risques de pollution ! Lorsque les déchets se décomposent, leurs particules sont libérées et polluent l'environnement. Notamment les sols sur lesquels seront cultivés les aliments que nous mangeons.

Rendons cependant hommage à ceux qui se mobilisent le weekend sur la commune en ramassant les déchets de la semaine, abandonnés par des humains égoïstes dans les chemins et dans les fossés. Merci à Romuald Langlet et à Romain Jacquemin, deux habitants du village, qui au mois une fois par mois ramassent les déchets dans et autour du village. Selon eux, en une année, au moins une tonne de déchets a été ramassée. Et malheureusement, il ont le sentiment que la situation empire depuis deux ans. De plus en plus de déchets sont jetés dans la nature.

Ils vont créer un groupe Facebook pour le ramassage des déchets car d'autres habitants semblent intéressés. Cela permettra d'échanger sur les endroits nettoyés, et de lancer des appels pour être plusieurs à ramasser, s'entraider et se sentir moins seuls, Ils espèrent ainsi motiver d'autres personnes.

Et merci à tous les autres habitants de Coucy qui réalisent aussi régulièrement des ramassages de déchets et qui contribuent ainsi à rendre la nature telle qu'on l'aime : belle et propre.



Romain et Romuald après une séance de ramassage de déchets



LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS : C'EST QUOI ?

Depuis 2020, les collectivités ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts et des promenades .

Grâce à de nombreuses études, on sait maintenant que les pesticides ont des effets aigus et latents sur la santé. Une loi a donc été votée pour que leur usage soit proscrit par les communes.

Désormais, On ne peut donc plus avoir la même gestion d'un espace vert car le temps nécessaire à l'entretien est au minimum 3 fois plus long !

Alors comment gagner du temps ? En changeant de méthode !

Il est désormais nécessaire de mettre en place un entretien différencié des espaces verts, ce qui permet de gagner un peu de temps et de favoriser la biodiversité. La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages.

Contrairement aux idées reçues, la Gestion différenciée n'est pas plus chronophage que les anciennes techniques chimiques et la commune fait des économies.

Concernant le désherbage, il est conseillé de pailler ou de mettre des couvre sols. Et pour la tonte, plutôt que de tondre une grande surface, on entretient les espaces en fonction de leur usages. On appelle cela de la tonte différée et on la combine avec le fauchage tardif.

Comme son nom l'indique, le fauchage tardif consiste à repousser la fauche, de préférence à fin automne pour ne pas détruire les insectes présents dans les hautes herbes.

Et pour la tonte, il faut faire des zonages en fonction de leurs usages par exemple :

- Là où les enfants jouent, on tond à 5 cm.
- Là où les parents observent et se posent, on entretient moins souvent.
- Autour, on entretient rarement pour laisser la biodiversité s'exprimer.
- Dans une zone non fréquentée, on installe une bulle écologique où on ne va pas.

Comme dans la plupart des communes, nous avons déjà commencé à pratiquer la gestion différenciée notamment à la zone humide où derrière la mare il n'y a pas de tonte en été et des chemins de passage y sont tracés.

Il y aura d'autres espaces qui seront entretenus différemment dans les prochaines années.

La commune réfléchit également à un plan d'action pour l'entretien du cimetière dont le désherbage à la main est très chronophage.



La gestion différenciée, c'est par exemple tondre moins souvent là où les usages ne le nécessitent pas



UN NOUVEAU PRESIDENT POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

C'est avec émotion que Pierre Riva a présenté sa démission du poste de président de l'Association des Anciens Combattants d'Amage-Coucy-Lucquy lors de l'Assemblée Générale du samedi 18 janvier, association qu'il présidait depuis 25 ans.

Après des élections, le nouveau bureau est composé de :

- Président : Benoit Aublin
- Trésorier : Michel Delsuc
- Secrétaire : Benoit Aublin par intérim

Les membres présents ont souhaité que Pierre Riva soit nommé président d'honneur de l'association, ce qui a été validé à l'unanimité.

Le nouveau président a ensuite présenté sa feuille de route pour l'année 2025



Benoit Aublin (au micro) devient le nouveau président des anciens combattants

COUCY ET VOUS RECRUTE DES BENEVOLES

L'association Coucy § Vous a reconduit les membres du bureau déjà en place, à l'occasion de son assemblée générale du 21 janvier 2025.

La Composition du bureau reste donc inchangée : Valérie Larcher est présidente, Stéphane Lambert est trésorier et Adeline Larcher est secrétaire.

L'association "Coucy § vous" est en charge de l'animation du village : Marché local, fêtes, brocantes, fête de Noël pour les enfants, Halloween et bien d'autres choses encore. Une dizaine de bénévoles participe aux activités et à la préparation des différents événements pour tous les habitants du village.

L'objectif étant équilibrer les animation entre les 2 sections de la commune.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, même ponctuellement, vous pouvez contacter Valérie Larcher Valérie au 06 83 86 65 52

AGENDA

Les prochains événements sur votre commune

- Tous les 1er dimanche du mois : Marché local de 9h00 à 13h00
- 20 mars : Repas publicitaire du club de l'amitié
- 10 mai : Opération de ramassage des déchets de 9h00 à 11h30
- 1er juin : Cérémonie de remise de la deuxième fleur
- 15 juin : Brocante et fête à Coucy 2
- 26 juin : Repas champêtre du club de l'amitié
- 13 juillet : Brocante de Coucy 1
- 6 et 7 septembre : Fête de Coucy

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le site de la mairie



Pour toute information,
n'hésitez pas à venir consulter
le site de la commune
<https://www.mairie-coucy.fr/>

